

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la justice

Arrêté du 19 décembre 2022

Fixant la liste des organisations syndicales et de leurs représentants aptes à siéger au sein du comité social d'administration des établissements et des services d'insertion et de probation de la mission des services pénitentiaires de l'Outre-Mer, de Saint-Pierre et Miquelon et Mata Utu

NOR : JUSK2237159A

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2020-1427 du 20 novembre 2020 modifié relatif aux comités sociaux d'administration dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu l'arrêté du 25 avril 2022 modifié portant création des comités sociaux d'administration relevant du ministère de la justice ;

Vu les procès-verbaux de dépouillement des scrutins établis le 8 décembre 2022,

Arrête :

Article 1^{er}

A l'issue des résultats aux élections professionnelles 2022 du ministère de la justice, la liste des organisations syndicales et de leurs représentants siégeant au sein du comité social d'administration des établissements et des services d'insertion et de probation de la mission des services pénitentiaires de l'Outre-Mer, de Saint-Pierre et Miquelon et de Mata Utu et le nombre de sièges de titulaires et de suppléants attribués à chacune d'elles sont fixés comme suit :

SYNDICAT	MEMBRE(S) TITULAIRE(S)	MEMBRE(S) SUPPLEANT(S)
UFAP-UNSa Justice (2 sièges)	M. Frédéric BILLARD Mme Manuela MONTOUT	Mme Christy PALMIER Mme Ghislaine THOBOR
FO Justice (1 siège)	M. Lavekava DORNIC	Mme Valérie LOPES DA COSTA

Article 2

Le présent arrêté sera publié au bulletin officiel du ministère de la justice.

Fait le 29 décembre 2022.

Le garde des sceaux, ministre de la justice,

Par délégation,

Pour la directrice interrégionale de la mission des services pénitentiaires de l'Outre-Mer,

A CUENOT



Le Directeur
Interrégional Adjoint

Antoine CUENOT